

Décision

Générale

colonial

Décision n° 945 portant expulsion.

n° 945

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 août 1945

Numéro JO

n° 8 du 01/08/1945

Date du numéro

1 août 1945

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

Vu le décret du 2 février 1933 Vu l'arrêté du 26 novembre 1939

Vu l'ordre général n° 41 du 1er août 1945 portant licenciement par mesure disciplinaire des militaires : Dirieh Doualeh. mle 3268 ; Djama Ahmed, mle 3320 ; Mohamed Abdullah, mle 2808 ; Aouled Amir, mle 2000,

TEXTE INTÉGRAL

Article 1 er. — Sont expulsés du territoire de la Côte Française des Somalis et Dépendances : 3268 Dirieh Doaleh, 2e classe, né à Bourao. Somaliland, vers 1925 ; race : Darod ; s/tribu : Doulbanté, fraction : Rer Agar ; s/fraction : Rer Farah Aden. Fils de Doualeh Hussen et de Houfen Ismaïl. 3320 Djama Ahmed. 2e classe, né à Brigab, Somaliland, vers 1925 ; race : Darod Ottarsangalé ; s/tribu : Doubess ; fraction : Aroum ; s/fraction : Youssouf Aroum. Fils de Ahmed Youssouf et de Aoua Mohamed. 2808 Mohamed Abdullahi, 2 classe, né à Argueissa. Somaliland, vers 1926 ; race : Issak ; s/tribu : Abéraoual ; fraction : Rer Logué ; s/fraction : Rer Baïlé Sogué. Fils de Abdullahi Farah et de Saharla Omar. 2000 Aouled Amir, 2e classe, né à Aïcha Ethiopie, vers 1925 ; race : Issa ; s/tribu : Rer Moussa ; fraction : Saâd Moussa ; s/fraction : Rer Yéroun. Fils de Amir Amaré et de Oudon Haga. Art. 2 — La présente décision sera notifiée aux intéressés, communiquée et publiée partout où besoin sera.

J. BEYRIES.